

Conseil municipal du 03 juillet 2023

Préambule

Le Maire Gérald BLANCHARD: Merci d'être là ce soir pour un court instant. Nous allons formaliser l'élection du nouvel adjoint. La dernière fois nous avons fait un appel pour voir si quelqu'un s'opposait à ce que nous fassions ça à main levée, personne ne s'était opposé mais il vaut mieux formaliser l'élection par un vote et surtout établir un vrai procès verbal.

Les pouvoirs :

Monsieur VIVIER au Maire Gérald BLANCHARD
Madame FAYARD à Monsieur AUGEREAU
Madame de VITRY à Monsieur THINON
Madame HYDE à Madame SULMON
Monsieur FORGEAU à Madame DESJARDINS
Monsieur DEMEOCQ à Monsieur CHARTIER
Monsieur MARTEAU à Monsieur DEVERGNE
Madame RIQUELME MARTINEZ à Madame POPINEAU
Madame MIGNIOT : absente
Madame LOUIS : secrétaire de séance

**Séance du
03 Juillet 2023**

A 18h30, salle du Conseil Municipal
Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD,
Maire.

Département de la Vienne

Convocation du 27/06/2023

N°20230703_01

Nomenclature Préfecture :
5.1

Quorum : 17

Bruno VIVIER

Présent : 24

Mesdames et Messieurs

AUGEREAU Stéphane

BLANCHARD Gérald

BOUET Roland

BRACONNIER Danielle

CHARTIER Mathieu

DESJARDINS Nathalie

DEVERGNE Ludovic

DO NASCIMENTO TEIXEIRA

Vitorino

FERRIER Emilie

LECLERCQ Lara

LECOQ Philippe

LORGNIER Candice

LOUIS Amélie

MERINO AVILA José Ignacio

MENARD Patric k

PASQUET Evelyne

PERRIN Bernard

POPINEAU O

ROUGIER Denis

SULMON Françoise

TEXIER Nathalie

THINON Gilles

VERT-PRE Patrick

ZERROUNI Emmanuel

Pouvoir : 8

Mesdames et Messieurs

DEMEOCQ Clément-Yves à

CHARTIER Mathieu

DE VITRY D'AVAUCCOURT Carine à

THINON Gilles

FAYARD Séverine à AUGEREAU

Stéphane

FORGEAU Laurent à DESJARDINS

Nathalie

HYDE Marie-Francine à SULMON

Françoise

MARTEAU Mickael à DEVERGNE

Ludovic

RIQUELME-MARTINEZ Ludivine à

POPINEAU Francette

VIVIER Bruno à BLANCHARD Gérald

Absent : 1

Madame

MIGNIOT Laetitia

**Objet : Election d'un nouvel adjoint au maire suite
à une démission**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 20200705_DV_2 du 05 Juillet 2020 portant création de 9 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°20200705_DV_3 du 05 Juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission de Monsieur DEMONTEIL a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le Jeudi 15 Juin 2023,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 6ème adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu à la majorité absolue,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire.

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 4-ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : **Monsieur LECOQ Philippe**

Nombre de votants : **32**

Nombre de votant : **32**

Nombre de votant blancs et nuls : **7**

Nombre de suffrages exprimés : **25**

Secrétaire de séance :

LOUIS Amélie

Affiché le :

Transmis en préfecture le

Majorité absolue : **17**

A obtenu : **25**

Article 3 : Monsieur LECOQ Philippe est désigné en qualité de 4ème adjoint au maire,

Article 4 : Adopte l'annexe ci-jointe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées au Conseil municipal, conformément aux montants fixés dans la délibération du Conseil municipal n° 20200705_DV_5.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (25 voix).

**Pour extrait conforme
Le Maire**



Gérald BLANCHARD

Annexe : Indemnités de fonction des élus

Tableau nominatif

FONCTION	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	%
Maire	M.	BLANCHARD Gérald	38,04 %
Premier adjoint	Mme	DESJARDINS Nathalie	22,86 %
Deuxième adjoint	M.	VIVIER Bruno	17,19 %
Troisième adjoint	Mme	FAYARD Séverine	17,19 %
Quatrième adjoint	M.	LECOQ Philippe	17,19 %
Cinquième adjoint	Mme	DE VITRY D'AVAUCOURT Carine	17,19 %
Sixième adjoint	M.	THINON Gilles	17,19 %
Septième adjoint	Mme	LORGNIER Candice	17,19 %
Huitième adjoint	M.	CHARTIER Mathieu	17,19 %
Neuvième adjoint	Mme	SULMON Françoise	17,19 %
Conseillère municipale déléguée	Mme	HYDE Marie-Francine	4,15 %
Conseillère municipale déléguée	Mme	PASQUET Evelyne	4,15 %
Conseillère municipale déléguée	Mme	BRACONNIER Danielle	4,15 %
Conseiller municipal délégué	M.	VERT PRE Patrick	4,15 %
Conseiller municipal délégué	M.	ROUGIER Denis	4,15 %
Conseiller municipal délégué	M.	ZERROUNI Emmanuel	4,15 %
Conseillère municipale déléguée	Mme	TEXIER Nathalie	4,15 %
Conseiller municipal délégué	M.	MERINO AVILA Jose Ignacio	4,15 %
Conseiller municipal délégué	M.	FORGEAU Laurent	4,15 %
Conseiller municipal délégué	M.	DO NASCIMENTO TEIXEIRA Vitorino	4,15 %
Conseillère municipale déléguée	M.	AUGEREAU Stéphane	4,15 %
Conseillère municipale déléguée	Mme	LECLERCQ Lara	4,15 %
Conseillère municipale déléguée	Mme	LOUIS Amélie	4,15 %
Conseillère municipale déléguée	Mme	MIGNIOT Laetitia	4,15 %
Conseiller municipal délégué	M.	DEMEOCQ Clément - Yves	4,15 %
Conseillère municipale déléguée	Mme	FERRIER Emilie	4,15 %
Conseiller municipal	M.	PERRIN Bernard	1,98 %
Conseiller municipal	M.	BOUET Roland	1,98 %
Conseiller municipal	M.	MARTEAU Mickael	1,98 %
Conseillère municipale	Mme	POPINEAU Francette	1,98 %
Conseillère municipale	M	MENARD Patrick	1,98 %
Conseiller municipal	M.	DEVERGNE Ludovic	1,98 %
Conseillère municipale	Mme	RIQUELME MARTINEZ Ludivine	1,98 %

Délibération n° 1

Élection d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

Lecture de la délibération : Le Maire Gérald BLANCHARD

Le Maire Gérald BLANCHARD : Il faut un secrétaire, ce sera Madame LOUIS et deux assesseurs. Qui souhaite être assesseur ? Messieurs ZERROUNI et AUGEREAU.

Première question : Il y a un poste d'adjoint vacant, est-ce qu'il y a un candidat?

Monsieur LECOCQ est candidat, nous allons procéder à l'élection.
Il y a une urne, il faut noter le nom.

Il y a une seule délibération.

N'oubliez pas de voter deux fois si vous avez un pouvoir.

Raphaël GUY : Il faut les deux assesseurs.

Trente- deux bulletins, trente-deux votants, c'est normal.

Monsieur Philippe LECOCQ : 25

Blancs : 5

Nuls : 2

Le Maire Gérald BLANCHARD : Je proclame les résultats .

Nombre de votants : 32 (trente-deux)

Nombre déclaré de suffrages nuls : 2 (deux)

Nombre de suffrages blancs : 5 (cinq)

Nombre de suffrages exprimés : 25 (vingt-cinq)

La majorité absolue est à 17 (dix-sept), Monsieur LECOCQ obtient 25 (vingt-cinq) voix.

Je déclare donc Philippe LECOCQ nouvel adjoint .

(*applaudissements*)

Ludovic DEVERGNE : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, sur la délibération il y a bien marqué « élection d'un nouvel adjoint » mais à la fin il est indiqué qu'on adopte une annexe. Elle n'est pas jointe.

Raphaël GUY : Non, vous la verrez avec le compte-rendu.

Ludovique DEVERGNE : Merci

Le Maire Gérald BLANCHARD : J'ai vu qu'il y allait avoir une revalorisation du point d'indice, une indemnité qui va être revalorisée.

Le Maire Gérald BLANCHARD : Le conseil est terminé.

Je voulais dire que Buxerolles n'a pas été concerné par les émeutes, il y a eu une poubelle brûlée, donc il ne s'est pas passé grand-chose, une poubelle brûlée, ça peut arriver.

Je voulais dire un mot, car il y a eu quelques remous sur la question des locaux de la poste. Ils ont été acquis par la Ville il y a 3 ou 4 semaines. Il a été proposé à la préfecture d'accueillir s'il y avait des besoins, des locaux administratifs pouvant accueillir du public. Trois sites ont été touchés. Après échanges avec la majorité, il a été précisé explicitement « services administratifs pouvant accueillir du public », mais il n'était pas envisageable d'accueillir un commissariat ou une poste. Nous avons proposé à la poste un petit temps pour un conseiller financier. C'est à l'étude. Il y avait beaucoup de commerçants inquiets, il n'est pas bienvenue d'accueillir le commissariat le temps des travaux. Je ne veux pas qu'on prenne le risque et qu'on mette la ville en difficulté.

Si la situation avait été autre (incendie involontaire par exemple), nous aurions pu le faire. Si cela était nécessaire je demanderais un renforcement de couverture d'assurance. Il n'y a pas eu de suite à ma proposition. Nous avons un afflux de clients à l'agence postale, on verra si la poste nous met des personnes en renfort si l'agence devait être en difficulté. A partir de jeudi il y aura une personne qui viendra donner un coup de main.

Merci beaucoup, bonnes vacances.

